

COMMUNE DE MANHAY

**A V I S**

Il est porté à la connaissance des Administrés que le règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal des Enfants de la commune de Manhay a été approuvé par le Conseil communal en séance du 18 octobre 2022.

Ce règlement peut être consulté par la population au Secrétariat de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux et sur le site internet [www.manhay.be](http://www.manhay.be).

Par le Conseil :

Manhay, le 19 octobre 2022.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. MOHY

G. HUET

